

Voies et moyens

J'ajouterai à cela que si les Indiens en ont été blessés, alors je leur offre toutes mes excuses. Ils n'ont rien dit sur le coup. Je me suis déjà entretenu aujourd'hui de l'incident avec M. Nicholas, il m'a semblé avoir très bien compris ce que j'ai voulu dire, et toute la situation. Je suis très déçu de ce que le député n'ait pas eu l'obligeance de communiquer avec moi avant de soulever cette affaire à la Chambre.

Des voix: C'est honteux!

M. Robinson: Il a occupé le temps de la Chambre pour faire une montagne d'un rien, pour s'attirer des bons points.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Comme je l'ai signalé hier, ce genre d'incident a bien peu à voir avec la procédure, et la réponse du secrétaire parlementaire clôt l'incident.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. FORRESTALL—LE DROIT DE SOULEVER LA QUESTION DE PRIVILÈGE À LA PREMIÈRE OCCASION

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je fais appel à vos bons offices pour me réserver le droit de soulever à la première occasion la question de privilège à propos du débat d'hier soir. Je viens tout juste de vérifier les observations de ma collègue, le député de South Western Nova (M^{lle} Campbell). Lorsque j'ai quitté la Chambre hier soir, j'avais l'impression très nette qu'elle avait précisé le nombre d'heures que l'opposition officielle avait consacrées à la mesure à l'étude, et qu'elle avait formulé des remarques désobligeantes quant à l'apport de l'opposition. Comme je n'ai pu retrouver aujourd'hui ces observations ou remarques, je demande à vérifier les bandes magnétoscopiques et à soulever la question plus tard.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 60 du Règlement, je désire déposer un avis de motion des voies et moyens, et je vous demande de modifier l'ordre du jour afin que nous puissions discuter de cette motion. Je vous demande aussi de modifier l'ordre du jour pour la considération de l'avis des voies et moyens sur la loi sur la taxe d'accise, déposé le 16 novembre dernier.

[M. Robinson.]

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX DEMANDES DE BOYCOTTAGE ÉCONOMIQUE DE L'ÉTRANGER

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je demande, en conformité des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, à déposer dans les deux langues officielles le projet de règlement visant à régir la diffusion de renseignements concernant les demandes de boycottage économique de l'étranger.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATRICE CONCERNANT LA LIVRAISON D'ARMES À FEU

M. l'Orateur: Pour pouvoir présenter son bill maintenant, il faudrait que le solliciteur général obtienne le consentement unanime de la Chambre. Ce projet de loi tend à modifier le Code criminel. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le solliciteur général présente le bill maintenant?

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous en avons discuté et le solliciteur général a le consentement des députés de mon parti.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur l'Orateur, les députés de mon parti consentent à ce que le bill soit présenté et lu pour la première fois maintenant. Nous verrons bien après avoir étudié le bill s'il convient d'aller plus loin.

M. l'Orateur: Est-ce d'accord?

Des voix: Oui.

[Français]

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général) demande la permission de déposer le bill C-34 intitulé «Loi modifiant le Code criminel».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ATTRIBUTION DU TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 3^e LECTURE ET À L'ÉTAPE DU RAPPORT DU BILL C-14

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 75C du Règlement, j'annonce à la Chambre que les représentants des partis ne sont pas parvenus à s'entendre aux termes de l'article 75A et 75B sur l'attribution du temps à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture du bill C-14, qui tend à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

C'est pourquoi je tiens à vous aviser qu'un ministre présentera au cours de la prochaine séance une motion proposant l'attribution d'une journée supplémentaire pour chacune des deux étapes du bill.